

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 19 juin 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/067/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique volet "activité physique adaptée" - Budget primitif 2025 - 2^eème répartition - Affectation d'autorisation d'engagement.

25-42499-DSPI

VET

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La pratique du sport-santé s'inscrit dans une démarche de prévention primaire pour prévenir l'apparition de maladies chroniques et la perte d'autonomie mais également en prévention secondaire et tertiaire pour permettre d'améliorer la qualité de vie d'une personne fragilisée sur le plan de la santé et de prévenir l'aggravation de certaines pathologies ou récurrence de certaines maladies.

En 2025 et dans la continuité du programme d'action mis en œuvre en 2024, la Ville de Marseille souhaite continuer à promouvoir les actions de santé portées par les différents acteurs et professionnels favorisant la promotion de l'activité physique accessible et encadrée pour la santé physique et mentale de chacun ; et qui visent prioritairement territoires où les inégalités sont les plus marquées.

La Ville de Marseille au titre de la campagne de subvention 2025 s'attachera donc à soutenir des actions s'inscrivant dans les orientations opérationnelles suivantes :

L'accès pour la santé à une activité physique adaptée pour tous afin de lutter contre la sédentarité , prévenir la perte d'autonomie et renforcer la santé des personnes avec une affection de longue durée ou une maladie chronique.

Le renforcement de l'offre d'activité physique adaptée et sécurisée sur le territoire marseillais pour lutter contre les inégalités d'accès et notamment auprès des personnes vulnérables, en situation de non-recours ou de renoncement aux soins, à travers le soutien des dispositifs favorisant la prise en compte des déterminants économiques, sociaux et environnementaux de la santé.

Le développement des démarches « d'aller-vers pour ramener vers » et de toute action « hors les murs » permettant de toucher les publics les plus éloignés de l'éducation à la santé et de la pratique d'une activité physique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA LOI N° 2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES
CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS
COMPLÉTÉE PAR LE DÉCRET N° 2001-495 DU 6 JUIN 2001 RELATIF A LA
TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES AIDES OCTROYÉES PAR LES
PERSONNES PUBLIQUES
VU LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Est attribuée une subvention de fonctionnement à une association de notre secteur intervenant dans le champ de la santé publique :

Associations	Objet	Numéro de dossier	N° tiers	Adresse	Subventions 2025 en Euros
ACTIONS GÉNÉRATIONS SENIORS	Projet GERONT'O SPORT accompagnement d'hyperproximité en activité physique pour des seniors dans des QPV du 13 ^e et 14 ^e	00010767	P00003519	176 AVENUE DE MONTOLIVET 13012 MARSEILLE	2 500

ARTICLE 2

Le montant de la dépense en fonctionnement, 28 500 Euros (Vingt huit mille cinq cent Euros), dont 2 500 Euros (deux mille cinq cent euros) pour une association de notre secteur, géré par la Direction de la de la Santé Publique et de l'Inclusion – Pôle Santé - Service de la Maison Sport Santé – Code Service 03393 – chapitre 65 – Article 65748.1 Sous Chapitre 410.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**